

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 027 CA

SEANCE du 21 octobre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le vingt et un octobre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 4

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Collette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Danièle DARAN, Représentante des locataires – Magali RUZAFI Ghanmouni, Représentante des locataires – Nicole JULLIAN, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT – M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental – Mme Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Madame Aimée PARAROLS, secrétaire du C.S.E, Mme BLANCARD Chrystelle, Cheffe du Pôle Politiques de l'Habitat et de la Construction à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Mme Marie-Pierre ETIENNE, Chef du Service Logement, Habitat et Urbanisme – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Président soumet au Conseil l'examen de divers états de produits irrécouvrables pour lesquels Madame la Directrice Générale de l'OPH du GERS sollicite l'admission en non valeurs.

Ces états concernent des impayés de loyers des locataires ou débiteurs non locataires couvrant les années 2012 à 2022, liés à des :

- Créances locataires irrécouvrables	- Lot 1 : 58 476,79 €
- Créances locataires – saisies inopérantes	- Lot 2 : 152 862,23 €
- Créances locataires peu importantes	- Lot 3 : 1 631,27 €

pour un montant total de **212 970,29 €** (deux cent douze mille neuf cent soixante-dix euros et vingt-neuf centimes).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'admission en non-valeurs des états de produits irrécouvrables présentés ci-dessus, pour un montant total de 212 970,29 € (deux cent douze mille neuf cent soixante-dix euros et vingt-neuf centimes).

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 19
Abstention : 0
Contre :